

# Flore 2

Châtenay-Malabry  
Bâtiment Fb - Hall B

B 103 R+1

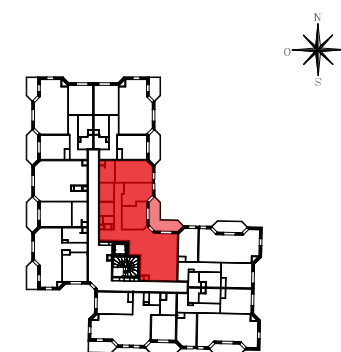
T4

SEJOUR - CUISINE	33.3 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 1	13.2 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 2	9.8 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 3	10.2 m <sup>2</sup>
ENTREE + PI	5.9 m <sup>2</sup>
SDE	3.1 m <sup>2</sup>
SDB	5 m <sup>2</sup>
WC	1.4 m <sup>2</sup>
DEGAGEMENT	5.9 m <sup>2</sup>
BUANDERIE	4.4 m <sup>2</sup>

SURFACE SHAB	92.2 m <sup>2</sup>
BALCON	9.1 m <sup>2</sup>

SURFACE ANNEXE	9.1 m <sup>2</sup>
TOTAL SURFACES	101.3 m <sup>2</sup>

## PLAN DE REPERAGE



## LEGENDE

PF	Porte-Fenêtre	LL	Lave-Linge
FE	Fenêtre	LV	Lave-Vaisselle
VR	Volet roulant	R	Réfrigérateur
[Hatched Box]	Soffites: HSP 2.20m env.	C	Cuisson
[Square with X]	Tableau électrique	E	Evier
[Square with Dotted]	Gaine Technique	LC	Linéaire complémentaire
[Square with Diagonal Lines]	Cloison fusible	PL	Placard
[Green Box]	Jardin	TS	Tri sélectif

## PLAN DE RESERVATION

27/11/2025

INDICE : 0

Atelier Martel



Les cotes, gaines, retombées, soffites et faux-plafond ainsi que l'emplacement des sanitaires ne sont pas tous figurés ou le sont à titre indicatif. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des impératifs administratifs, des contraintes techniques et des tolérances d'exécution, tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements et les réseaux divers, les appareillages sanitaires et électriques. Seuls seront fournis les équipements figurant sur le descriptif en annexe de l'acte de vente. Les radiateurs ainsi que les sèche-serviettes ne sont pas représentés. Les hauteurs de seuils sont approximatives et indiquées sur le plan à titre informatif. Les surfaces et les hauteurs sous plafond indiquées sont approximatives. Les emplacements dévolus aux équipements ménagers et à ceux liés au lavage du linge sont représentés en correspondance avec les différents raccordements nécessaires en électricité et en eau ; aucun de ces éléments n'est fourni. La forme des jardins (pente et talus) n'est pas figurée ou l'est à titre indicatif : l'emplacement des arbres, arbustes, plantations éventuelles ainsi que les équipements techniques et réseaux divers n'est pas contractuel.